

**Extrait CM du 21/05/2012 -  
Délibération n° 6**

**06 - Avis du conseil municipal sur le PLU de Montesson**

M. Le Maire de Montesson a transmis le 4 avril dernier, le Plan Local d'Urbanisme de sa commune arrêté par délibération du Conseil Municipal le 07 mars 2012.

Conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme il est demandé au Conseil Municipal de Carrières-sur-Seine d'émettre un avis sur ce document.

Le dossier présenté au Conseil Municipal est constitué :

- D'un rapport de présentation
- D'un projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation pour quatre secteurs de la ville (quartier de La Borde, près du centre commercial Carrefour, Les Rabaux, en limite du Pecq, l'entrée de ville Saint-Honorine en limite de Carrières-sur-Seine et le projet d'extension du parc départemental de la Boucle de Seine).
- Des plans de Zonage et le Règlement
- Des annexes.
- Les avis des personnes publiques associées et consultées.

La révision du Plan d'occupation des sols de Montesson, emportant élaboration du PLU, a été prescrit par son conseil municipal en juin 2008.

Le choix de ne pas prévoir de nouveaux prélèvements sur les zones agricoles pour accueillir l'urbanisation future permet de reclasser en zones agricoles des sites qui avaient été précédemment classés dans le POS en zones d'urbanisation future. L'activité agricole sur le territoire communal sera ainsi confortée, et l'étalement urbain sera strictement encadré ; ainsi 40 hectares environ d'espaces classés au POS comme zones à urbaniser ont été reclassés en zones naturelles ou agricoles.

**Mme Degrott :** « Je n'ai rien contre nos amis de Montesson. D'ailleurs, ils font vraiment ce qu'ils veulent sur leur territoire, et je respecte leur choix, qui somme toute, n'est pas si mal que ça. Cependant, je voterai contre cette adoption, tout simplement parce que l'emplacement réservé 7, qui correspond à l'emprise de la RD 121 est bien identifiée dans ces documents graphiques. En cohérence avec ma position de 2007 pour l'enquête publique contre cette déviation, au nom de « Bien Vivre à Carrières », je m'étais violemment opposée à cette déviation. Je voterai donc contre ce PLU de Montesson. »

**M. Rabany :** « C'est un sujet assez complexe. Nous n'avons pas assez d'éléments. Nous avons pris contact, mais peut-être trop tard, avec les gens de Montesson pour pouvoir obtenir plus d'information. D'autant plus que d'après ce qu'on a compris, ce PLU n'est pas très avancé. Nous nous abstiendrons donc. »

**M. le Maire** répond que le PLU est entre les mains de l'Etat, et est donc en phase finale. Par ailleurs, « La ville de Carrières n'est pas impactée par les choix de la ville de Montesson, que nous respectons très largement. Nous essayons même de construire en commun une zone de loisirs, à savoir la zone du Château d'Eau. Les rapports entre les 2 communes sont très bons. La ville de Montesson a, par la voix de son Maire, choisi de protéger au maximum les espaces maraîchers. Nous sommes parfaitement en phase. Se posera, pour les 2 villes, la problématique des friches et des franges, pour laquelle nous essayons d'apporter de part et d'autre des solutions concertées et adaptées aux besoins.

**Mme Saunier** souhaite intervenir sur l'entrée de ville Saint Honorine : « je lis qu'ils ont l'intention de recréer un vitrine économique d'entrée de ville en réalisant des activités tertiaires, mais aussi en aménageant des locaux pour l'activité d'artisanat. Pour ma part, je trouve que cela fait sens, et ce qui aurait aussi du sens, c'est qu'on ait la même orientation pour la partie qui relève de Carrières, à cet endroit-là. Ce n'est pas un simple hasard s'ils veulent mettre là des activités économiques. C'est parce que justement, c'est proche de l'autoroute et que, dans le cas d'un échangeur en plaine de Montesson, une desserte dynamiserait cette partie de ville. Je comprends tout à fait la raison pour laquelle ils inscrivent cela dans leur PLU, et pour ma part je souhaiterais qu'on ait la même chose sur la route de Saint-Germain à Carrières.

**M. Doll** précise que cette partie concerne la zone du Château d'Eau, en activité économique depuis très longtemps, ce qui est aussi le cas pour Carrières. Il n'est pas imaginable de mettre du logement entre JVC et le Château d'Eau.

**Mme Saunier** : « Encore faut-il que ce soit des 2 côtés de la route de Saint-Germain. C'est un projet que j'ai toujours soutenu dans mon programme. Tant mieux si ça coïncide. Je m'aperçois que pour eux, c'est une façon un peu inavouée de souhaiter l'arrivée d'un échangeur. Chose pour laquelle je milite personnellement. »

**M. le Maire** : « Ce n'est pas vraiment le sujet. Nous sommes sur une Départementale, sur laquelle il y a déjà une activité économique. Nous n'allons pas la mêler avec du logement. D'ailleurs, c'est exactement ce que fait Jean-François Bel dans le quartier de La Borde, c'est-à-dire qu'il sépare en 2 l'activité économique et le logement. C'est la raison pour laquelle il va y avoir une migration du Decathlon et les enseignes de distribution qui sont du côté logements, pour les rapprocher de Carrefour. Il y aura alors du logement et des équipements pour la population. C'est tout à fait cohérent, et c'est ce qui va être appliqué sur la Départementale, avec ou sans échangeur.

**M. Doll** précise que pour l'instant, tout comme nous, M. Bel ne souhaite pas d'échangeur, tant qu'on n'a pas trouvé de destinations aux terrains qui se trouvent autour.

**Mme Saunier** : « C'est ce qu'il dit dans un premier temps. Ceci dit, il faut rappeler que, si JVC et Minolta se sont installés à Carrières, c'est en prévision d'un échangeur. »

**M. Millot** précise qu'on peut remarquer sur le document graphique, que l'espace réservé 7 correspond à l'espace entre la déviation de la RD 121 et la Départementale 121. Montesson a donc bien anticipé sur la question de la déviation.

**Mme Degrott** précise que la circulation sur la RD 121 représente 11 500 véhicules / jour selon l'étude de 2007 qui arrivent sur la RD 311.

**M. le Maire** : « Raison de plus pour faire en sorte d'éviter qu'ils aillent tous au même endroit, en prolongeant chez nous, et en permettant qu'on n'ait pas trop de nuisances dans le centre de Carrières-sur-Seine. »

*Pas d'autres questions.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'il convient au conseil municipal de Carrières-sur-Seine d'émettre un avis sur le PLU de Montesson, conformément à l'article L. 123-9 du code de l'Urbanisme,

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur de ce dossier,  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**, par 24 voix pour, 2 contre (Mme Degrott, Mme Mugneret), 5 abstentions (Mme Marcie, M. Rabany, M. Anjubault, Mme Geneix, Mme Saunier),

**Article 1 :**       **DONNE** un avis Favorable au PLU de la Commune de Montesson.

**Article 2 :**       Ampliation de la présente délibération est faite à :  
-       M. Le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,  
-       Madame la Trésorière,  
-       Monsieur le Maire de Montesson.